

# Charte pour le développement de la lecture en entreprise

par Françoise Bensasson

**C**ette charte co-signée par les 5 principales organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO) ET L'ABF va paraître sous forme de brochure complétée par des annexes (conseils pratiques, recommandations chiffrées, adresses) qui en feront un véritable "mode d'emploi" de la gestion et de l'animation d'une bibliothèque de comité d'entreprise. Cette brochure co-financée par l'ABF et la DDF (Délégation au développement et à la Formation) sera lancée médiatiquement des locaux de l'Association courant septembre dans le cadre de la Fureur de Lire.

Son élaboration a été pour la sous-section des BCE un travail de longue haleine. Un premier texte avait été présenté le 12 mars 1990 lors d'une journée d'étude devant 90 bibliothécaires de CE en présence de la CFDT, CGC, CGT, et DLL. Une table ronde réunissant ABF, DLL, CGC, CGT et FO a eu lieu en avril 1991 autour d'un 2e texte amendé. Un groupe de travail ABF/DLL/CGC et CGT a travaillé à plusieurs reprises ce texte jusqu'à une réunion regroupant ABF, DLL, CGC, CGT, CFDT et FO en mars 1992 pour une avant-dernière synthèse où un large consensus a eu lieu. Enfin le 19 juin 1992 est sortie la dernière synthèse avec les derniers amendements. Nous avons eu l'accord de la CFTC pour signer ce texte. En principe à la fin juin la charte sera signée par les 6 partenaires et début juillet commencera le travail de maquetiste puis celui de l'imprimeur.

## ■ Pourquoi une telle charte ?

L'enquête sur les BCE financée par la DLL

a montré l'importance du rôle joué par ces bibliothèques en complémentarité avec le réseau de Lecture Publique. Ces structures par leur ancrage dans le monde du travail touchent un public important (de 20% à 40% des travailleurs de l'entreprise)

Cependant en comparant avec les enquêtes antérieures, nous retrouvons les mêmes faiblesses : locaux exigus, manque de personnel formé, peu de coopération... Il fallait donc alerter les organisations syndicales au plus haut niveau, discuter ensemble du rôle des BCE, des moyens à mettre en œuvre pour leur développement, du statut des professionnels et de la formation des bénévoles.

Cette charte a pour ambition d'alerter les élus des CE, leur donner matière à réflexion, recommandations et conseils pratiques.

C'est une grande première dans l'histoire des CE : les principales organisations syndicales s'engagent sur un texte commun affirmant l'importance des BCE dans le développement de la lecture et impulsent par des recommandations claires le développement de ces bibliothèques.

Chaque partenaire s'engage à diffuser très largement cette charte. La balle sera alors dans le camp des élus locaux, des professionnels et des bénévoles pour développer les BCE, en créer de nouvelles, pour construire des collaborations inter-CE et avec le réseau LP afin de permettre à chacun de trouver le livre sur son lieu de travail.